

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-huitième session du Comité pour les animaux
Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

Interprétation et application de la Convention

Contrôle du commerce et marquage

EXAMEN DU MATÉRIEL D'IDENTIFICATION ET D'ORIENTATION (DÉCISION 16.59)*

1. Le présent document a été préparé par le groupe de travail intersessions sur le matériel d'identification et d'orientation du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, en collaboration avec le Secrétariat de la CITES.
2. La Conférence des Parties, à sa 16^e session (Bangkok, 2013), a adopté les décisions 16.59 à 16.61 sur le Manuel d'identification.
3. Selon les dispositions de la décision 16.59, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes :
 - a) *forment un groupe de travail intersessions composé d'au moins un représentant de chaque région de chacun des deux comités pour aider à identifier les taxons inscrits aux annexes CITES en tenant compte du matériel d'identification et d'orientation CITES ainsi que d'autres documents établis par des Parties et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales;*
 - b) *établissent, en collaboration avec les Parties, sous quelle forme le matériel d'identification et d'orientation est actuellement disponible (format papier et électronique) afin de le rendre plus accessible aux Parties;*
 - c) *consultent les Parties pour évaluer la nécessité de fournir du matériel d'identification supplémentaire, y compris du matériel en cours d'élaboration par les Parties et prescrit par décision;*
 - d) *compilent une liste de décisions en suspens chargeant les Parties, le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Secrétariat, de publier du matériel d'identification et d'orientation pour les taxons inscrits aux annexes CITES;*
 - e) *en collaboration avec le Secrétariat et en tenant compte des nouvelles technologies basées sur Internet, examinent et font des recommandations, y compris des amendements à la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16) – Manuel d'identification – afin de favoriser l'exactitude et l'accessibilité du matériel d'identification et d'orientation; et*
 - f) *rendent compte des progrès réalisés à la 17^e session de la Conférence des Parties.*

* Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

4. Conformément aux dispositions de la décision 16.59, paragraphe a), les comités ont créé un groupe de travail intersessions composé d'au moins un représentant de chacune des régions des deux comités¹. Le mandat du groupe de travail intersessions incluait les actions énumérées aux paragraphes a) à e) de la décision. Ce mandat prévoit également que le groupe de travail rende compte des progrès réalisés à la 28^e session du Comité pour les animaux et à la 22^e session du Comité pour les plantes.
5. Le groupe de travail collabore avec le Secrétariat pour établir la disponibilité actuelle du matériel d'identification et d'orientation et il évalue également la nécessité de fournir du matériel supplémentaire, ainsi qu'il est prévu aux paragraphes c) et d) de la décision 16.59.
6. En vertu du paragraphe d) de la même décision, une liste des décisions en suspens visant à publier du matériel d'identification et d'orientation a été établie (voir Annexe 1 du document AC27/PC21 Doc. 14) et cette liste est examinée par le groupe de travail. Le but de cette liste est d'évaluer le champ des décisions en vigueur, d'évaluer la nécessité d'améliorer et de rationaliser les travaux appuyant ces décisions et de fournir des orientations pour l'élaboration des prochaines décisions relatives au matériel d'identification.
7. Pour ce qui concerne le paragraphe e) de la décision 16.59, une proposition de projet sur les *Améliorations au matériel d'identification de la CITES : options permettant de favoriser l'exactitude du matériel d'identification et d'orientation et son accessibilité aux parties de la CITES*, préparée par le Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) est en cours d'examen par le groupe de travail et le Secrétariat.
8. Les présidents du groupe de travail fourniront verbalement une actualisation des réactions à ce projet de proposition soumis par le PNUE-WCMC et aux tâches liées à la décision 16.59.

Recommandation

9. Le Comité est invité à prendre note du présent document.

¹ Le document [AC27-PC21 Sum. 2](#), p.2, fournit des informations relatives aux membres et aux présidents du groupe de travail intersessions sur le matériel d'identification. Le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord s'est retiré du groupe de travail.